



Renseignement révision jugement de divorce

Par **Cline1980**, le **22/01/2013 à 15:42**

Bonjour à tous,rnrnJe poste le cas d'un ami qui pose problème, je ne m'y connais pas du tout en matière de divorce et je suis un peu perdue.rnrnIl a divorcé cette année,le jugement est de décembre.rnrnJe pense qu'il a voulu être conciliant avec la mère de ses 3 enfants et a dit amen à tout lors de la procédure,alors que son ex-femme est plus dans une logique de combat.rnrnIl se retrouve dans une situation financière catastrophique lui devant une grosse prestation compensatoire, la moitié de la maison, les pensions alimentaires des 3 enfant alors que deux d'entre eux sont en CDI. rnrnJe n'arrive pas à croire qu'on lui ai demandé autant, car il a un bon salaire mais pour pouvoir payer tout ce qu'il doit après étude par un conseiller financier il doit s'endetter pour 24 ans!rnrnJe souhaiterais savoir s'il y a moyen de réviser les sommes qu'il doit devant un juge à part l'appel, au regard de sa situation. Quels sont les recours qui s'offrent à lui? (En excluant tout accord amiable avec sa femme car elle refuse tout contact)rnrnMerci

Par **cocotte1003**, le **22/01/2013 à 17:27**

Bonjour, la pension alimentaire des enfants peut etre révisée à tout moment si leurs situations changent. Il faut ressaisir le jaf. par contre la pension compensatoire est plus difficile à faire réviser. prenez ben le temps d'obtenir toutes les pièces justifiant la demande(contrat de travail...) car les juges n'aiment pas la multiplication des jugements, cordialement